

Comptes rendus

Anne-Maria STERNBERG-MONTALDI, *Le rôle de l'opinion publique dans la Communauté Atlantique, Série Atlantique n° 2*, Leyden, Sythoff, 1963, 291 pp.

C'est incontestablement une entreprise audacieuse que celle à laquelle s'est attaquée M^{me} Sternberg-Montaldi. On sait, en effet, que peu de politologues s'accordent sur la *consistance* exacte, à notre époque, de « l'opinion publique », et moins encore sur son rôle. On n'ignore pas non plus que l'atlantisme lui-même, dans toutes ses formes, n'a point encore trouvé de définition *erga omnes*. Rendons grâce à l'auteur, par conséquent, d'avoir osé juxtaposer ces deux imprécisions.

Quatre parties divisent l'ouvrage :

Une introduction (pp. 13-27), sorte de description de l'actuelle perspective conjoncturelle du domaine international.

Une première partie, approche et définition de « l'opinion publique » (pp. 29-50).

Une seconde partie, description comparative et successive des opinions publiques étatiques dans la zone politique considérée (pp. 51-252).

Une troisième partie, sorte de conclusion (pp. 253-291).

*
**

Dans l'introduction, on regrettera que la description des « bases » et de « la nature de l'actuel équilibre international » trouve moins ses sources dans un effort véritablement scientifique, quand bien même il s'agirait seulement d'une synthèse doctrinale, que dans une perception largement intuitive. Que penser, en effet, de cette affirmation : « Rien n'est plus difficile à définir qu'une situation due à un équilibre forcément instable » (p. 13)? Ou encore de celles-ci : « la philosophie de l'Occident en tant que civilisation libre refuse en effet toute idéologie sur le plan de la valeur absolue » (p. 14); « les valeurs absolues existent naturellement » (p. 14), « seuls des conflits localisés présentent encore des dimensions possibles » (p. 21)?

De plus, l'auteur n'hésite pas à recourir à des termes qui n'ont de sens que dans la mesure où ils sont définis, ce qui n'est pas fait ici. Ainsi, plusieurs écoles retiennent aujourd'hui l'idée d'une « crise » s'attaquant à l'ensemble de la personnalité humaine (1).

M^{me} Sternberg-Montaldi se réfère sans doute à ces écoles, mais ne s'en explique point. Comment dès lors, admettre sa certitude d'une « crise constante » ? Et peut-on vraiment écrire, sans chercher à s'en justifier, que cette crise est provoquée par « la mesure indéfinie du présent, l'angoisse d'un futur qu'un présent toujours changeable et possible préannonce » (p. 13)?

Les mêmes défauts grèvent encore la « terminologie de la guerre psychologique et de la détente » qui complète l'introduction.

*
**

On trouvera dans la première partie une intéressante bibliographie sur la définition et le rôle de l'opinion publique. Quant à l'auteur, il prend parti pour un dualisme affirmé des composantes de « l'opinion ». Pour lui, en effet, « l'opinion publique est une expression qui se rapporte à un phénomène de masse, et la masse réagit d'une façon beaucoup plus sentimentale que rationnelle » (p. 31). Cette *opinion publique*, « jugement de l'ensemble de la population sur un problème donné » (p. 31) s'oppose à l'*opinion agissante* « qui reflète l'action de certaines minorités éclairées » (p. 31) et qui « tout en faisant partie de l'opinion publique, a l'ambition de l'influencer en dirigeant ou en attirant son attention sur certains problèmes » (p. 31).

Bien entendu, cette opinion n'enlève à priori aucune valeur aux recherches de M^{me} Sternberg-Montaldi. On pourra lire, notamment, les considérations que l'auteur accorde au « sens de la propagande et (à) son action sur l'opinion publique ». Peut-être s'étonnera-t-on, du reste, sur ce sujet si important et qui touche de si près toutes les formes de totalitarisme, de constater qu'un seul auteur d'Outre-Oder a retenu l'attention de M^{me} Montaldi au point de mériter une citation : Plekhanov (p. 40).

C'est encore une audace que manifeste l'auteur en se lançant hardiment dans l'analyse des techniques de diffusion collective, pour les appeler par leur nom. On ne peut, à cet égard, s'empêcher de protester devant l'affirmation qu'« il n'y a pas de différence remarquable, pour ce qui est de l'information politique, entre la radio et la télévision, étant donné qu'il s'agit d'une simple lecture, avec les mêmes sources d'information » (p. 48).

(1) Cfr notamment Alexandre Marc, *Dialectique du Déchaînement*, Paris, La Colombe, 1961.

De même, on peut tenir pour faux que « la radio, la télévision, comme la presse en général, ne peuvent s'élever au-dessus d'un certain niveau adapté à la masse, et en général se soucient peu de l'élever » (pp. 48-49). Vrai ou faux, en tout cas, on ne peut dans ce domaine se satisfaire d'un jugement non seulement sans nuances, mais encore sans attendus.

Regrettons, en outre, que M^{me} Sternberg-Montaldi se soit bornée ici à effleurer la question. Elle ne fournit notamment aucune précision à cet égard en ce qui concerne les divergences structurelles possibles entre les divers États considérés. Le rôle de la TV au Canada et en Turquie se compare-t-il donc à priori ? Le développement récent de la TV en France possède-t-il ou non un caractère significatif au point de vue politique ? Et que penser de l'action — directe et indirecte — des gouvernements en la matière ? M^{me} Sternberg-Montaldi, loin de tenter de répondre à ces questions, ne les formule pas.

*
**

La partie deuxième de l'ouvrage est la plus longue (les deux tiers de l'ouvrage). Elle s'ouvre par une appréciation du « niveau de l'opinion publique dans les pays membres de l'OTAN et son influence ». Sans hésiter, l'auteur y affirme d'emblée « la conviction profonde des citoyens des états membres de l'OTAN de la valeur de la liberté » (p. 51), ce qui ne laisse pas de surprendre. Quoi ! Peut-on vraiment, sur ce point, comparer Portugal et Canada, Angleterre et Turquie ? On se demande, en vérité, de quelle liberté il s'agit là.

Dès ce moment, le lecteur est porté de révélation en révélation. Tout d'abord en ce qui concerne la France :

1. « Le refus total de l'OTAN n'est inconditionné que chez les Communistes, dans les autres formations politiques la méfiance qui peut subsister s'adresse surtout à certains problèmes militaires » (pp. 62-63).

2. « La politique suivie par de Gaulle s'est tout de suite orientée dans le sens d'une diminution d'influence (des groupes de pression) » (p. 63).

3. « L'opinion publique française paraît sans passion » (p. 70).

4. « Il n'y a presque pas en France de tradition séculaire dans la presse » (p. 71):

« ... la presse française peut compter sur une tradition constamment active à la protéger contre les atteintes du pouvoir politique, cela depuis la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789 » (p. 73).

5. « On peut remarquer une certaine politisation de la radiotélévision en faveur des gouvernements en fonctions qui ont eu tendance à utiliser ces puissants moyens de communication et d'influence sur l'opinion dans leurs buts particuliers. Cette partialité se répercute donc parfois (*sic*) sur l'objectivité de l'information, mais elle est acceptée comme appartenant à l'ordre naturel des choses » (p. 74).

6. « Le cinéma français a souvent affronté courageusement les thèmes et les problèmes les plus graves

de notre époque, soit dans le film à sujet, soit dans les documentaires » (p. 75).

Ensuite, pour la Belgique :

1. « La Belgique est un état jeune, son indépendance ne date que de 1831 : auparavant, elle était une province des Pays-Bas » (p. 142).

2. « On peut remarquer qu'en Belgique... l'élément religieux n'intervient pas pour produire le fractionnement des partis et des associations politiques et économiques » (p. 144).

3. « Cette coexistence des Flamands et des Wallons crée parfois des problèmes assez graves, mais jamais tels qu'ils compromettent l'unité nationale, qui est d'ailleurs affirmée dans la structure centralisée de l'État » (p. 144).

4. « Il y eut, il est vrai, des mouvements séparatistes... Mais ces nationalismes semblent s'être apaisés dans l'après-guerre » (p. 145).

5. « Evidemment, étant d'expression française ou flamande, les lecteurs se polarisent sur les nouvelles de Paris ou de La Haye » (p. 145).

6. « L'opinion publique belge, humiliée par les événements (du Congo) et par un abandon qui se révéla une catastrophe pour les colonisés, les colonisateurs et le reste du monde » (p. 146).

7. « A part les conséquences d'ordre international (des événements du Congo), celles d'ordre intérieur se manifestèrent en Belgique par une profonde crise économique, qui aboutit aux grèves et aux désordres de l'hiver 1960-1961 » (p. 147).

Ou encore les Etats-Unis :

1. L'élection du président « se réalise formellement d'une façon indirecte : chaque citoyen électeur de chaque État choisit des électeurs présidentiels qui ensuite voteront pour les candidats choisis par les conventions des partis » (p. 212).

2. Le Président est « commandant en chef de l'armée et de la marine » (p. 212).

3. « L'indépendance totale (du pouvoir judiciaire) à l'égard des autres pouvoirs est sanctionnée... » (p. 212).

4. « Sur la côte orientale, le prestige des grandes universités privées... conserve une prédominance indiscutable sur celles de l'État » (p. 216).

5. « Dans le Sud..., l'attitude traditionnelle ne montre pas d'engagement dans les affaires internationales » (p. 216)... « ainsi les états du Sud montreront un engagement particulier envers les problèmes de l'Amérique latine » (p. 217).

6. « Kennedy..., en s'entourant d'une « staff » d'intellectuels de tout premier ordre, paraît donner un renouveau de prestige au Secrétaire d'État, en refusant le système de la diplomatie personnelle qui était le propre de l'administration d'Eisenhower » (p. 229).

7. « *Time*... limite les nouvelles dans une forme de modération et de décor » (p. 235).

8. « La radiotélévision en Amérique peut tout au plus avoir une fonction informative » (p. 236).

9. « Hollywood est un miroir vaguement déformé de la société américaine » (p. 237).

Quelques pages de conclusions clôturent l'ouvrage. On partagera certaines des vues de l'auteur, tout en déplorant à nouveau leur caractère purement affirmatif. Ainsi « l'opinion publique anticommuniste qui, dans le monde occidental, pense et agit selon les schémas du fascisme international (même et surtout si c'est d'une façon inconsciente et loyale) est un grave danger qui menace de l'intérieur notre civilisation. Car la substance de la civilisation que nous devons défendre est la négation totale de cette réaction comme elle l'est du Communisme » (p. 284).

**

En vérité, les conclusions de M^{me} Sternberg-Montaldi n'eussent point manqué de paraître plus pertinentes si elles n'avaient été précédés d'un tel amoncellement d'inexactitudes. Comment ne pas déplorer tant de jugements rapides, tant de dogmatisme, tant de parti-pris ? Comment excuser le recours à des tableaux incomplets, à des enquêtes partielles, à des comparaisons sans fondement ? Comment, surtout, au-delà de l'erreur, actuelle ou interprétative, ne pas s'élever avec force contre une méthodologie qui permet la méconnaissance totale de facteurs culturels ou sociaux aussi déterminants, pour ne citer que deux exemples, que le facteur hispanisant pour le Sud-Ouest des États-Unis, ou l'existence de régions autonomes en Italie ?

On en vient à penser que l'auteur n'a pas même visité les États dont il parle. Or, l'ouvrage a été réalisé grâce à une bourse de recherche de l'OTAN. Ces bourses, on le sait, ont le mérite d'être particulièrement importantes. Dès lors, ceux de nos chercheurs que le manque de moyens condamne quotidiennement à une ingrate besogne n'en sont que mieux fondés à déplorer que le travail de M^{me} Sternberg-Montaldi soit aussi inexistant, au sens propre du terme.

Jean-Maurice Dehousse
Aspirant au F.N.R.S.

★

La République populaire de Chine, cadres institutionnels et réalisation — I. L'histoire et le droit, par Marthe Engelborghs-Bertels et René Dekkers, *Centre d'étude des pays de l'Est* — Université libre de Bruxelles, 1963, 227 pages.

Ce remarquable ouvrage est divisé en cinq parties, intitulées : La révolution ininterrompue. La poli-

tique étrangère. Le droit public. Le droit civil. Le droit pénal. Les trois premières sont dues à M^{me} Engelborghs-Bertels ; les deux dernières, à M. Dekkers.

De la première partie, qui consiste surtout en une *historique* de la prise du pouvoir par les communistes, on retiendra surtout l'importance du rôle des paysans dans la révolution chinoise, et le caractère essentiellement pratique de la pensée de Mao Tse-Tung, dont on trouve un exemple dans la distinction entre contradictions antagonistes (qui marquent une opposition à la société socialiste) et non-antagonistes (qui ne portent que sur des points secondaires).

La *politique étrangère* est examinée successivement sous l'angle des impératifs nationaux et des préoccupations idéologiques.

La première section rassemble d'intéressantes informations sur la reconnaissance diplomatique de la Chine populaire (l'Union Soviétique ayant été la première à la reconnaître, le 3 octobre 1949), le rôle joué, à cet égard, par les États-Unis, comme à propos du siège de la Chine à l'ONU (l'examen du projet de résolution tendant à admettre la Chine populaire étant chaque année renvoyé à l'année suivante), l'aide fournie par la Chine aux pays d'Asie, et enfin sa participation aux grandes conférences asiatiques (notamment celles de Genève et de Bandoeng), qui lui valut un très grand succès de prestige dans le monde.

Dans la seconde section, l'accent est mis sur l'évolution du camp socialiste, où le monolithisme a fait place à un système international polycentrique, où la coordination l'emporte sur la centralisation. Dans ce cadre général, l'indépendance de la pensée et de l'action chinoises s'est notamment manifestée à propos des problèmes de la coexistence pacifique (les Chinois insistant sur la nécessité de poursuivre la lutte des classes contre un impérialisme qui n'a pas fondamentalement changé), du rythme du développement économique (celui-ci devant, dans l'optique de la révolution ininterrompue, être rapide ; songeons au « bond en avant » et à l'institution des communes), et de l'aide aux mouvements de libération nationale (la Chine étant soucieuse d'accélérer le déroulement de la révolution mondiale, particulièrement dans le tiers-monde).

La Chine agit ainsi simultanément sur deux plans : elle se veut grande puissance au sein du camp socialiste, et chef de file des pays sous-développés, à qui elle sert de modèle.

L'article premier de la *Constitution* de 1954 définit la Chine comme une « république de démocratie populaire, de structure unitaire, bien que plurinationale, et qui applique le principe du centralisme démocratique ».

L'État, qui est destiné à disparaître après l'établissement du communisme, doit, en attendant, lutter contre ses ennemis, tout en sauvegardant la démocratie.

Les principales libertés individuelles — dont découlent toutes les autres — sont la libération de l'exploitation et de la misère, l'égalité de tous les citoyens patriotes (sans distinctions de race, de sexe, de religion, d'origine sociale, etc.), et la participation à la vie politique.

En dehors des assemblées locales, il n'y a qu'une seule assemblée législative, le Congrès national du peuple, groupant plus de mille députés, élus pour quatre ans, et où les populations urbaines sont mieux représentées que les populations rurales. L'assemblée sert de forum, où se cimenter l'unité des gouvernants et des gouvernés ; c'est elle qui élit le président et le vice-président de la république, ainsi que les ministres. En dehors de ses sessions, un comité permanent de quatre-vingts personnes, responsable devant l'assemblée, exerce une partie considérable de ses pouvoirs.

Le pouvoir exécutif est exercé par le président de la république, élu par l'assemblée pour quatre ans, et par le Conseil des affaires d'Etat, gouvernement populaire central composé de cinquante membres environ, responsables devant l'assemblée et son comité permanent. Sur convocation du président de la République, une Conférence suprême d'Etat réunit les principaux personnages du régime, afin d'émettre des avis sur toutes les affaires importantes de l'Etat.

Enfin, le pouvoir judiciaire est exercé par la Cour populaire suprême, les tribunaux populaires locaux et les tribunaux populaires spéciaux. Il est fortement hiérarchisé, et soumis à un contrôle politique ; les juges sont nommés par les assemblées représentatives. Les tribunaux doivent évidemment se conformer aux buts généraux du régime, et ils ne prétendent pas à l'impartialité ; la procédure est simple et expéditive.

Le droit civil, qui n'est pas codifié, et dont les sources sont la Constitution (pour les principes fondamentaux), de très nombreuses lois particulières et la jurisprudence, fait systématiquement prévaloir l'intérêt public sur l'intérêt individuel.

Il a supprimé les grands domaines privés, établi la petite propriété paysanne, les premières entreprises d'Etat et les coopératives, puis servi à réaliser le plan économique de l'Etat et à éliminer graduellement la propriété privée des moyens de production. Ceux-ci font désormais l'objet de la propriété d'Etat, de la propriété coopérative, de la propriété des travailleurs individuels et de la propriété capitaliste, auxquelles est opposée la propriété des moyens d'existence.

Les obligations ont pour fonctions essentielles de renforcer les relations économiques entre les organisations socialistes, et de rendre socialiste le secteur de l'économie qui ne l'est pas encore ; leurs sources sont les actes administratifs, les contrats (qui servent avant tout à systématiser et à préciser les plans économiques) et les dommages. L'assurance, nationalisée, est aux mains de la compagnie d'assurances du peuple chinois.

Enfin, on relèvera que les enfants nés hors mariage ont les mêmes droits que ceux qui en sont issus, et que le droit de succession, admis en ce qui concerne la propriété personnelle des moyens d'existence, se montre très favorable à l'époux survivant, puisqu'il en fait un héritier réservataire.

Quant au droit pénal, qui n'est pas non plus codifié, il repose sur des principes qu'on peut considérer comme classiques parmi les pénalistes modernes, qu'ils

soient d'Occident ou d'ailleurs, et pour le reste il est dominé, comme tous les droits socialistes, par le concept de l'acte socialement dangereux. S'efforçant de tenir compte de toutes les particularités individuelles, il est particulièrement riche en nuances dans la théorie des peines, et il attache au reclassement du coupable une importance toute particulière.

Une table détaillée, un index très complet, et d'abondantes notes bibliographiques complètent l'ouvrage.

Les livres de valeur sur les institutions de la Chine populaire sont rares.

Saluons donc celui-ci, qui ne peut manquer d'avoir le plus grand retentissement, et qui sera longtemps l'ouvrage de référence indispensable à qui voudra se documenter sur le pays qui compte à lui seul le quart de l'humanité.

Michel Hanotiau

Assistant à l'Université libre de Bruxelles
Chercheur au Centre de droit public belge.

★

Pierre FOUGEYROLLAS, *La conscience politique dans la France contemporaine*, Editions Denoël, Paris 1963, 339 pages, 22 F.

Qu'est-ce donc, pour M. Fougeyrollas, que la « conscience politique » ? Un concept opérationnel qu'il prend comme hypothèse d'explication des phénomènes politiques et dont il s'efforce de démontrer la validité en l'éprouvant sur les données historiques de la France contemporaine, en utilisant notamment l'abondante documentation fournie par les sondages effectués depuis 1945 par l'Institut français d'opinion publique.

Les opinions révélées par les sondages, les votes exprimés lors des consultations électorales et plus généralement les manifestations politiques relèvent de deux systèmes d'explication : d'une part, ces phénomènes pourront être rapportés à divers déterminants tels que le sexe, l'âge, le niveau économique, le degré d'instruction ou l'appartenance à une catégorie socio-professionnelle ; d'autre part, ils pourront être rapportés à « une sorte d'option politique fondamentale dont on ne pourrait pas dire qu'elle est indépendante des déterminants précédemment indiqués, mais dont on devrait se demander si elle ne constitue pas une réalité spécifique (page 13).

Les comportements et les conduites d'un individu peuvent lui apparaître à lui-même sous les espèces d'une certaine cohérence et d'une certaine consistance. L'individu chez lequel s'est formée une telle représentation ne cessera pas de subir l'influence des déterminants qui agissent sur lui. Mais on peut se demander si ces influences ne sont pas médiatisées et « surdéterminées » par la représentation unitaire que l'individu s'en donne. « Ce qui fait la conscience politique, c'est le regard globalisant qu'elle porte sur le social » (p. 325).

*
**

Dans une première partie, l'auteur examine les différentes formes de la « conscience partisane ». Il décrit tour à tour, en se référant dans chaque cas à de nombreux sondages : la conscience communiste, fortement cristallisée autour de quelques principes érigés en dogmes ; les consciences partisans correspondant aux partis qui entrent dans le jeu de la démocratie parlementaire (socialistes, radicaux, démocrates-chrétiens, modérés) ; les consciences extrémistes (extrême-gauche non communiste et extrême-droite ultranationaliste) ; enfin la conscience gaulliste qui, conscience à la fois partisane antipartisane, diffère radicalement des autres et participe en quelque sorte à la « conscience nationale » que déclare incarner le général de Gaulle.

La « conscience nationale », objet de la deuxième partie, c'est « la conscience que tous les membres de la communauté nationale ont d'appartenir à cette communauté ». Face à certains événements, vis-à-vis de certains problèmes, l'appartenance à la communauté nationale tend à l'emporter, chez le plus grand nombre, sur les facteurs de diversification et de division, et à susciter un « consensus » national : volonté de vaincre dans la guerre, réaction de défense à l'égard d'un péril extrême, désir de libération à l'égard d'un engagement trop lourd à assumer ou de caractère ambigu.

Le « drame politique de la France contemporaine », auquel l'auteur consacre sa troisième partie, provient précisément des conflits qui opposent, dans la conscience politique, son aspect partisan et son aspect national. Des phénomènes tels que le manque de faveurs des citoyens pour les organisations politiques existantes (apolitisme relatif), la régression de la politique idéologique, le recours au héros historique et le besoin d'un pouvoir personnalisé apparaissent à l'auteur comme autant d'aspects de la crise de la conscience politique. « La liaison entre le pouvoir et les masses, qui était autrefois assurée par les notables et les militants, l'est maintenant par la parole du héros historique, du guide », tandis que, dans de multiples groupes de recherches, clubs et sociétés de pensée, dont les dimensions restent celles de petites minorités, se forme « un certain type d'homme d'action qui serait plus un éducateur qu'un propagandiste, plus un homme de recherche et de dialogue qu'un agitateur » : l'animateur (p. 299).

*
**

Une brève analyse ne peut rendre compte de l'extrême richesse de ce livre, dont l'apport à la psychologie sociale et à la science politique dépasse très largement les problèmes et les frontières de la France contemporaine.

Nous retiendrons tout particulièrement les nombreuses références de l'auteur aux problèmes de l'union et de l'unification de l'Europe.

Dès 1950, nous rappelle M. Fougeyrollas, « l'opinion française était favorable dans sa majorité et

dans tous les milieux professionnels à l'union de l'Europe occidentale » ; seuls « les électeurs communistes lui étaient, à une majorité supérieure aux deux tiers, défavorables » (p. 39). « Pour la conscience socialiste, la tradition idéologique des Etats-Unis d'Europe vient renforcer les mobiles conjonctureux qui jouent en faveur de l'Europe Unie et même de l'Europe intégrée » (p. 77). Et si « la conscience radicale a évolué, non sans réticences, vers l'idée européenne, telle qu'elle se présente aujourd'hui » (p. 89), on peut dire que « le thème européen est devenu un thème central pour la conscience démo-chrétienne » (p. 94) ; peut-être même ce que l'auteur appelle « le drame de la conscience démo-chrétienne française » tient-il dans « le déchirement entre sa fidélité initiale au général de Gaulle, à laquelle elle n'a jamais complètement renoncé, et sa fidélité à l'intégration européenne qui est progressivement devenue sa première raison d'être » (p. 96).

Les transformations qui se sont produites depuis 1958, dans la vie politique française et dans les relations entre les pays de la Communauté européenne, ont encore renforcé cette attitude fondamentale : « L'appartenance à la Communauté atlantique et à la Communauté européenne bénéficie, dans l'opinion publique, d'un *consensus général*, à l'exception des seuls communistes. Et ce *consensus* est si fort que le Parti communiste a cru devoir, au cours de l'année 1962, tempérer son hostilité à la Communauté économique européenne » (p. 272).

Certes, l'opinion publique française, devant des problèmes qui ont pour elle un caractère faiblement idéologique et hautement technique, laisse en fait au pouvoir une grande marge d'appréciation et une grande latitude d'action. Mais la perception et la reconnaissance de la signification politique des problèmes européens sont sans doute dans la ligne d'une mutation de la conscience politique des Français.

Nous ne croyons pas forcer la pensée de M. Pierre Fougeyrollas en suggérant que cette mutation, ce dépassement des formes du passé, cette invention de nouvelles modalités de participation, ne seront pas sans lien avec l'élargissement du cadre géopolitique à l'intérieur duquel se forme la conscience politique, et qu'en retour celle-ci contribuera à transformer le cadre et à accélérer la mutation : « A l'échelle des sociétés industrielles d'Occident, la conjoncture politique se définit à la fois par la persistance de la réalité nationale et par l'avènement historique de grands ensembles que l'on peut qualifier de supranationaux. Le dépassement de la crise de la conscience politique française peut-il se réaliser à l'intérieur du cadre national et seulement à l'intérieur de ce cadre ? » (p. 316).

La sociologie et la psychologie sociale appliquées à la vie politique peuvent reconnaître que le problème est posé. Mais c'est à l'action politique qu'il appartient de tenter de le résoudre.

J.R. Rabier.

★

John P. de GARA, Trade relations between the common market and the eastern bloc, *Cahiers de Bruges*, N.S. 7, Collège d'Europe. Préface de Henri Brugmans, Bruges, 1964.

L'impact du politique sur les décisions économiques aura rarement été ressenti comme en cette période de l'après-guerre. En fait, l'histoire des rapports commerciaux dans le monde au cours des vingt dernières années aura confirmé l'ancien truisme selon lequel le commerce extérieur est une des armes essentielles de la politique extérieure.

L'étude de John P. de Gara sur les relations commerciales entre deux mondes qui restent jusqu'à présent irréductiblement opposés, le bloc soviétique et le Marché Commun, trace un canevas basé sur une analyse sommaire des réalisations actuelles dans le contexte des positions affirmées par les uns et par les autres. L'auteur montre combien floues et parfois peu réalistes sinon équivoques ont été jusqu'à présent les attitudes des intéressés. Ainsi, le « nouveau cours » des maîtres actuels de l'URSS semblerait impliquer l'abandon de l'isolationisme que l'on s'efforçait de maintenir dans l'espoir d'accélérer la maturation des contradictions internes du régime capitaliste. L'opportunisme khrouchtchévien visant avant tout à assurer la consolidation économique du régime reflète une optique fondamentalement différente sinon quant au fond, du moins quant aux moyens. En fait, entre la recherche par les Alliés atlantiques d'une ligne de conduite univoque et les réalités occidentales toutes marquées de rivalités, de dissensions, de heurts et d'oppositions, d'origines nationalistes, la distance est grande.

En outre, l'attitude plus conciliante des pays européens s'est heurtée pendant longtemps à l'intransigeance des Etats-Unis. Il faudrait que certains comportements, ceux de la CEE notamment, fussent mieux définis. On peut croire qu'ils iront dans le sens d'une libéralisation et d'une intensification des échanges entre

les deux blocs, et cela non seulement pour des raisons commerciales, mais encore pour des raisons politiques.

Au cours des dernières années, en effet, le bloc communiste s'est fractionné en différentes unités nationales qui ne progressent pas nécessairement ni au même rythme, ni surtout dans des voies identiques. Or, il est certain que le schisme politique, s'il doit se développer, implique une indépendance économique croissante, et, à la longue, certaines formes d'indépendance politique. Ce sont là, pour l'Occident, en général et pour la CEE en particulier, de bonnes raisons de définir nettement leur politique des années à venir.

L'impression générale que l'on peut retirer de l'état actuel des échanges entre pays communistes d'Europe et pays de la CEE est celle d'un ensemble peu homogène où les contrastes tendent à s'accroître au fil du temps. Même à court terme, les positions des uns et des autres apparaissent précaires. Alors que certains pays, tels que l'Italie et la Roumanie développent considérablement leur commerce, une certaine stagnation se manifeste là où précisément la signification des échanges est importante. C'est le cas, notamment, en Pologne et dans la République fédérale.

En dépit d'une certaine « libéralisation » des conceptions, il est difficile de prévoir dans quelle mesure les flux réels seront influencés par les considérations typiquement commerciales ou juridiques. Que l'on pense, par exemple, aux conséquences qui peuvent découler pour les pays d'Europe Centrale de la libre circulation des biens à l'intérieur de la Communauté ou encore du remplacement des traités commerciaux bilatéraux par des conventions conclues avec les autorités communautaires.

La sobriété du raisonnement qui est indispensable dans une matière où les prises de position et les déclarations masquent souvent les réalités confère à l'étude de M. de Gara une valeur scientifique réelle. De remarquables tableaux statistiques la complètent fort bien.

A. Rampen.

